

## **Manifestation coup d'envoi du 21.09.2013 à Berne : «Oui à la transformation – Non aux détériorations!» Pour une Poste forte aux conditions de travail attrayantes**

*Danielle Ritz, membre de la délégation de négociation CCT Poste 2015*

Chères et chers collègues,

Les négociations sur la CCT ont commencé. Depuis quelques semaines, les choses sont devenues sérieuses.

Nous manifestons aujourd'hui pour donner un signal clair à la direction de la Poste. Un signal qui fasse comprendre aux managers que nous n'accepterons pas, dans les négociations sur la future CCT, une péjoration de nos conditions de travail.

Il est nécessaire de donner un signal clair au début des négociations – chères et chers collègues. Car il y a à la tête de la Poste des personnes qui rêvent ouvertement de corriger les salaires. Et ces gens ne pensent pas à l'initiative 1:12, qui prévoit de corriger les excès salariaux des managers.

Non! Ces corrections visent *nos* salaires. Nos rémunérations seraient trop élevées, et donc il faudrait absolument les réduire.

En tant que syndicat fort, syndicom rejette clairement toute attaque au portemonnaie des gens qui gagnent un salaire normal.

Ce que nous voulons, c'est une Poste forte, offrant des conditions d'engagement fortes. Une Poste qui verse des salaires suffisants pour pouvoir en vivre.

Nous sommes prêts à contribuer à la transformation de la Poste. Car une transformation s'impose. La Poste a énormément changé en dix ans. Or la société évolue très vite. Voilà pourquoi je suis favorable aux transformations nécessaires et je m'engage pour une CCT de la Poste moderne. Nous le disons haut et fort: «Oui à la transformation – Non au démantèlement».

En tant que femme et représentante de la commission des femmes à la délégation aux négociations de syndicom, il me paraît important que la nouvelle CCT contribue à une meilleure conciliation entre travail et famille. Les rôles des sexes ont évolué: les femmes et les hommes veulent être mis sur pied d'égalité dans la vie professionnelle. La nouvelle CCT peut faire mieux sur ce plan. En prévoyant suffisamment de structures d'accueil extrafamilial et des subventions pour les crèches-garderies. Ce n'est pas tout: il faut des horaires de travail favorables aux familles, qui laissent suffisamment de flexibilité pour les tâches d'encadrement.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale implique souvent de travailler à temps partiel. Il est donc primordial que la Poste offre aussi cette possibilité. Toutefois, le travail à temps partiel doit correspondre à un choix. Et le personnel occupé à temps partiel ne doit pas être défavorisé. Trop souvent, les employeurs n'y voient qu'un simple volant de main-d'œuvre. Il est temps de mettre fin à la précarité des emplois à temps partiel. Aujourd'hui, ils concernent surtout des femmes. Voilà pourquoi il faut garantir l'égalité de traitement entre les personnes occupées à temps partiel ou à temps complet. Et mettre en place des garde-fous contre les heures supplémentaires trop souvent exigées à la Poste.

***Hans Schilling, membre de la délégation de négociation CCT Poste 2015***

Chères et chers collègues,

Quand on a travaillé comme moi de nombreuses années à la Poste, on connaît par expérience les pressions permanentes visant à réorganiser tous les secteurs de la Poste. Nous, les employé-e-s, avons vécu des transformations majeures. Aujourd'hui, rien n'est plus comme avant à la Poste. Nos places de travail et nos processus se présentent sous un jour différent d'il y a dix ans. Une réorganisation suit l'autre! Ymago, REMA, REPOT, Distrinova et j'en passe... Or même si les noms choisis manifestent une certaine fantaisie, l'intention est à chaque fois la même: plus d'efficience et plus d'économies.

Nous les collaboratrices et collaborateurs avons soutenu toutes ces mesures même si, bien souvent, elles ont été douloureuses. Et nous continuons malgré tout à nous identifier à la Poste. Pourtant, je ne suis pas le seul à en avoir ras-le-bol. L'heure est venue de mettre fin à ces réorganisations permanentes: car une externalisation suit l'autre. Aujourd'hui, on trouve à la Poste de nombreuses conventions collectives de travail, et le personnel est ballotté de l'une à l'autre.

La nouvelle convention collective de travail nous offre l'occasion d'harmoniser le droit contractuel morcelé à la Poste. D'où la revendication de syndicom: «Tout le monde sous un même toit!» Nous exigeons une CCT valable pour l'ensemble du groupe Poste. Cette CCT devra aussi s'appliquer aux sous-traitants – je pense en particulier au personnel de conduite des entrepreneurs postaux.

Nous, les vieux routiers de la Poste, en avons assez des restructurations chaotiques et incessantes. Nous avons toujours accompli les transformations nécessaires de la Poste, nous nous sommes adaptés. Et notre motivation au travail est restée intacte.

En tant que plus ancien employé de la Poste dans la délégation de syndicom aux négociations sur la CCT, il me paraît important que le personnel ayant vécu toutes les restructurations reçoive quelque chose en retour. Voilà pourquoi il faut améliorer dans la CCT les possibilités de partir à la retraite avant l'âge de l'AVS. Nous voulons améliorer les prestations et développer la rente-pont jusqu'à la rente AVS.

«Hire and fire» reste le rêve de nombreux managers – hélas toujours plus aussi à la Poste. Et le droit du travail ne constitue qu'un faible rempart contre cette menace. Les travailleuses et travailleurs âgés ayant servi loyalement leur employeur ont beaucoup de mal à décrocher un nouvel emploi en cas de licenciement. Voilà pourquoi il faut introduire à la Poste une protection accrue contre les licenciements pour motifs d'ordre économique: halte aux licenciements après 55 ans!

De meilleures synergies doivent être trouvées à la Poste entre jeunes et moins jeunes: il faut donner une chance aux jeunes et réduire la charge de travail du personnel âgé. Le modèle de retraite partielle est ici la solution idéale. Les collaboratrices et collaborateurs de plus de 55 ans doivent avoir la possibilité de réduire leur taux d'occupation. Cela leur permettra un retrait progressif de la vie professionnelle. En particulier, les personnes ayant un travail physique pénible pourront ainsi réduire leur charge de travail. Afin que ce modèle soit viable, la sécurité sociale doit être garantie.

Halte aux restructurations et aux externalisations! Nous exigeons à la place: «Tout le monde sous un même toit!»

### ***Simon Bischof, membre de la délégation de négociation CCT Poste 2015***

Chères et chers collègues,

Nous voulons une Poste qui offre de véritables perspectives à la jeunesse! J'aime mon travail dans un bureau postal. Et beaucoup de jeunes ayant terminé leur apprentissage l'année dernière ou quelques années plus tôt et ayant choisi de travailler à la Poste aiment tout autant leur emploi. Or la Poste doit offrir de bonnes conditions aux jeunes.

Les professions à monopole n'existent plus – et pourtant, la Poste et les activités à la Poste restent quelque chose d'extraordinaire, qu'il faut absolument préserver!

Je suis d'autant plus inquiet du verbiage actuel sur les lois du marché et sur les salaires «conformes au marché». En tant que collaborateur de vente, je me demande sérieusement à quel marché font allusion les managers du Géant Jaune. Car il n'y a qu'un seul employeur pour l'activité exercée dans le réseau postal et la vente – la Poste. De même, la Poste est indiscutablement le leader de la branche de la distribution.

Autrement dit, le facteur déterminant du marché, c'est la Poste – notre Poste! Elle seule fixe les règles du jeu.

Peut-être les managers veulent-ils comparer nos conditions de travail et de salaire au commerce de détail. Soit à une branche quasiment dépourvue de CCT, surtout connue pour ses bas salaires et ses interminables journées de travail. Une branche à bas salaires – soupçonnée de surcroît de pratiquer le dumping salarial! Est-ce une référence pour le marché? Est-ce bien là notre avenir professionnel?

Non – chères et chers collègues! Nous avons aujourd'hui de bonnes conditions de salaire et d'engagement. Comme représentant de la jeunesse, je m'engage dans les négociations à peine commencées afin que la CCT soit modernisée dans le bon sens. Je suis d'accord de participer à une transformation adaptée aux besoins d'aujourd'hui – mais non à un démantèlement!



Un point de notre revendication «Tout le monde sous le même toit» me tient à cœur: le statut des apprentis! La nouvelle CCT doit aussi s'appliquer aux personnes effectuant un apprentissage à la Poste. Les apprentis ont également des droits! C'est pourquoi nous exigeons qu'ils soient aussi soumis à la CCT 2015 et par là solidement protégés.